



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020-2021-2022-2023

La Comédie de Valence, CDN Drôme-Ardèche

Entre :

L'État (Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes) représenté par Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre national du Mérite,

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par Monsieur Laurent Wauquiez, Président du Conseil régional, agissant par délibération de la commission permanente

Le Département de la Drôme, représenté par Madame Marie-Pierre Mouton, Présidente du Conseil départemental, agissant par délibération de la commission permanente

Le Département de l'Ardèche, représenté par Monsieur Laurent Ughetto, Président du Conseil départemental, agissant par délibération de la commission permanente

Valence Romans Agglo, représentée par Monsieur Nicolas Daragon, Président de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, agissant par délibération du conseil communautaire

Ensemble ci-après dénommés « **les partenaires publics** »

d'une part,

et

La SCIC Comédie de Valence, dont le siège social est situé Place Charles Huguenel - 26000 Valence, représentée par son directeur Monsieur Marc Lainé dûment mandaté
N° SIRET : 384 611 778 00026
code APE 9001Z
n° de licence(s) entrepreneur de spectacles : L-D-20-3315 ; L-D-20-3316 ; L-D-20-3317 ; L-D-20-3195

Ci-après dénommée « **le bénéficiaire** »

d'autre part,

- VU** le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;
- VU** le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU** la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;
- VU** la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- VU** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal Mailhos, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône ;
- VU** le décret n° 2019-1493 du 28 décembre 2019 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;
- VU** l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre Dramatique National » et le contrat type de décentralisation artistique ;
- VU** l'arrêté du 25 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la culture et de la communication pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté n° 2018/393 du 20 août 2018 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles (compétences générales et/ou ordonnancement secondaire) ;
- VU** la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- VU** le Code général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération de la commission permanente du Conseil régional n°366 du 18 mai 2017 relative à la nouvelle politique de soutien au spectacle vivant et la délibération de l'Assemblée plénière n° 547 du 29 juin relative à la nouvelle politique de soutien à la culture et au patrimoine ;
- VU** la Convention 2020_2023 de mise à disposition de locaux entre La Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo, La Ville de Valence, et La Comédie de Valence, Centre Dramatique National Drôme-Ardèche

Préambule

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « Centre Dramatique National » ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu par son directeur, figurant en annexe I, est conforme à son objet statutaire et au cahier des missions et des charges du label « Centre Dramatique National » ;

Considérant la politique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en faveur du spectacle vivant à l'ambition de soutenir la création, la diffusion et l'aménagement culturel des territoires autour des objectifs suivants :

- soutenir la création et la diffusion avec une attention particulière pour les esthétiques peu représentées et les écritures contemporaines,
- accompagner des équipes professionnelles notamment régionales, émergentes et confirmées,
- faciliter l'accès à la culture par la mise en œuvre d'actions de développement de tous les publics,
- veiller à l'aménagement équilibré des territoires en soutenant les lieux de spectacles et l'offre festivalière

La Région Auvergne Rhône-Alpes accompagne les lieux d'excellence artistique qui participent au rayonnement du territoire et soutient, à ce titre, la Comédie de Valence pour l'ensemble de ses activités.

Considérant la politique du Département de la Drôme, en faveur des équipements culturels structurants qui entendent favoriser l'accès à la culture de l'ensemble de la population drômoise. Dans le cadre de sa politique de soutien aux acteurs culturels, le Département est particulièrement attentif aux acteurs culturels labellisés qui contribuent à la mise en œuvre des cinq axes de sa politique culturelle :

- Soutenir l'émergence et la professionnalisation des acteurs culturels,
- Equilibrer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire,
- Développer l'éducation artistique et culturelle en direction de tous les drômois et contribuer à l'élargissement des publics,
- Mobiliser la culture en tant que levier de développement territorial et de cohésion sociale,
- Valoriser le patrimoine artistique et historique de la Drôme.

Considérant la politique du Département de l'Ardèche de soutien aux pôles culturels structurants du territoire, l'engagement départemental auprès de La Comédie de Valence – CDN Drôme/Ardèche vise à répondre aux enjeux suivants :

- Contribuer à l'aménagement culturel du territoire
- Favoriser l'inscription et la diffusion durables de ressources culturelles sur l'ensemble du département
- Contribuer à la permanence de projets artistiques et culturels sur le territoire, en matière de diffusion, de soutien à la création, de médiation et de ressource en direction de tous les publics
- Accompagner la structuration de pôles/lieux culturels professionnalisés
- Participer au développement de l'emploi culturel sur le territoire
- Soutenir l'émergence et le renouvellement artistiques et culturels
- Favoriser l'accès à la culture pour tous
- Contribuer à la promotion de la diversité culturelle
- Développer la prise en compte des droits culturels, l'implication citoyenne dans la culture, et le lien social
- Encourager l'innovation et les démarches de coopération

Considérant le Schéma départemental de l'éducation, des enseignements et des pratiques

artistiques 2018-2022 qui vise à inscrire les habitants dont les plus jeunes dans des parcours culturels et artistiques, de la sensibilisation à la rencontre avec les œuvres, aux pratiques artistiques diversifiées jusqu'à un enseignement qualifié.

Considérant la convention cadre entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche, la CAF de l'Ardèche et le Réseau Canopé pour le développement de l'éducation artistique et culturelle en Ardèche 2018-2022 ; que ces partenaires s'engagent collectivement pour permettre aux citoyens, par l'expérience sensible des pratiques, par la rencontre des lieux, des œuvres et des artistes, par les investigations, de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer leurs moyens d'expression ; et qu'à ce titre, les structures culturelles en fonction de leurs missions et de leur rayonnement territorial, constituent des ressources pour co-construire des projets avec une diversité d'acteurs (sociaux, éducatifs, touristiques...) en proposant des équipes artistiques et des professionnels de la culture prêts à s'investir dans des projets d'action culturelle.

Considérant la politique de Valence Romans Agglo à travers son projet de territoire Valence Romans Agglo fait le choix d'appréhender la Culture comme une ambition majeure pour l'Agglomération pour renforcer la vitalité artistique et culturelle du territoire. Plaçant la culture comme l'un de ses piliers fondateurs, Valence Romans Agglo assigne ainsi à sa politique culturelle et patrimoniale les ambitions suivantes :

- Faire émerger un héritage, une résonance, une conscience à partager
- Forger une identité et des valeurs communes
- Ouvrir, Développer le sens critique
- Contribuer à l'émancipation, l'épanouissement de l'individu
- Assurer la vitalité des créations artistiques pour éviter l'uniformisation
- Rassembler pour favoriser le vivre ensemble
- Favoriser l'accompagnement de la demande de demain en matière culturelle

Valence Romans Agglo maille son territoire en s'appuyant sur les équipements reconnus d'intérêt communautaire qui déploient une programmation culturelle et artistique diversifiée, au service d'une culture vivante et de qualité. L'Agglomération accompagne les acteurs dans leur recherche d'excellence artistique et leur capacité à prendre en compte les évolutions contemporaines. Elle soutient les équipements qui œuvrent pour le développement des publics, le soutien à la création et la diffusion.

Le rayonnement et la qualité des projets portés par le Centre Dramatique National en font un acteur majeur de la politique culturelle de Valence Romans Agglo.

Par son soutien Valence Romans Agglo souhaite positionner la Comédie comme un véritable lieu partagé de théâtre ouvert au plus grand nombre et ainsi permettre à un large public d'accéder aux créations contemporaines et propositions artistiques pour cultiver la sensibilité et la curiosité qui contribuent à l'appréhension du monde et ses évolutions.

Valence Romans Agglo porte une attention particulière à l'équilibre de l'offre culturelle sur son territoire et notamment urbain/rural. Cette démarche requiert un travail partenarial entre les acteurs qu'elle soutient. A ce titre, elle est attentive à l'émergence et la structuration des partenariats entre les structures situées sur le territoire de l'agglomération dont La Comédie Centre Dramatique Nationale, les équipements culturels labélisés du territoire, le Réseau de Lecture Publique, les établissements dédiés à la transmission à savoir le patrimoine, l'enseignement et éducation artistique, les lieux et associations culturelles... et avec les professionnels concernés et les publics scolaires et universitaires.

Considérant que le projet ci-après présenté par la SCIC Comédie de Valence participe de cette politique, avec une attention particulière portée aux points suivants :

- maintenir une dynamique de production et de tournée en France et à l'international avec les créations de Marc Lainé, des artistes de l'Ensemble, et d'artistes invité.e.s
- attention forte portée à tous les publics du territoire et construction de projets artistiques en lien et avec les habitant.e.s
- exigence dans la programmation et recherche de diversification toujours croissante des publics
- tendre à la parité dans les artistes professionnel.le.s programmé.e.s, ainsi que dans les artistes soutenu.e.s en production et dans les montants des soutiens attribués
- tendre à la représentativité de la société française dans toute sa diversité dans les écritures et les distributions proposées, ainsi que dans le soutien aux artistes
- attention particulière portée à l'écoresponsabilité, aussi bien dans la manière de produire, que dans la réflexion autour de tournées raisonnées des productions de La Comédie et des spectacles accueillis.

Il est convenu ce qui suit :

TITRE I : DISPOSITIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

ARTICLE 1 : Modalités de mise en œuvre du projet artistique et culturel

Auteur, metteur en scène et scénographe, Marc Lainé a pris en janvier 2020 la direction de La Comédie de Valence, Centre dramatique national Drôme-Ardèche, avec pour ambition d'en faire un des lieux majeurs de la création transdisciplinaire au service de l'art dramatique.

Développer un lieu de création transdisciplinaire, c'est multiplier les entrées possibles vers le théâtre qu'elles soient littéraires, cinématographiques, musicales, plasticiennes... C'est vouloir surprendre le public, déjouer ses présupposés, lui faire redécouvrir le formidable outil de compréhension du monde et de soi que le théâtre peut représenter. C'est l'inviter à se réapproprier l'art et la culture, grâce aussi à la dimension participative également au cœur du projet.

Marc Lainé s'appuie sur un Ensemble d'artistes d'horizons et d'esthétiques complémentaires, de metteur.euse.s en scène (Silvia Costa, Tünde Deak, Lorraine de Sagazan, Cyril Teste), et de créateur.rice.s de toutes les disciplines (Alice Diop, Penda Diouf, Marie-Sophie Ferdane, Alice Zeniter, Bertrand Belin, Eric Minh Cuong Castaing, Stephan Zimmerli, Neo Neo), étroitement associé.e.s à la vie du théâtre.

Chaque année, une compagnie implantée en région Auvergne-Rhône-Alpes sera associée à La Comédie, ainsi qu'un-e chorégraphe emblématique dont le travail déborde le strict champ chorégraphique. La compagnie régionale associée sera soutenue en production sur un projet de création théâtrale et pourra proposer des projets pour les dispositifs *Made in La Comédie*. Le ou la chorégraphe donnera la couleur de la saison chorégraphique et pourra présenter plusieurs œuvres, aux formats différents, de lui-elle ou d'artistes choisi.e.s par lui-elle. Pour la première saison, du fait des travaux, il n'y aura pas de chorégraphe associé.e.

Les artistes de l'Ensemble artistique contribuent au développement des nouveaux dispositifs imaginés pour La Comédie de Valence, intitulés *Made in La Comédie* :

- les O.V.N.I. (Objets Valentinois Non Identifiés) qui sont des projets de création participatifs *in situ*, dont la réalisation peut se traduire dans toutes les formes artistiques (roman graphique, film, radiophonie, spectacle...);
- les projets développés pour et avec tous les publics du territoire, avec notamment le renouvellement de la Comédie itinérante
- les dispositifs de recherche : les A.R.T. (Ateliers de Recherche Transdisciplinaires) à destination de metteur-euse-s en scène souhaitant explorer un croisement disciplinaire particulier ainsi que les Studios d'Écriture Nomades pour des auteur-riche-s dramatiques souhaitant éprouver leur texte au plateau au cours du processus d'écriture, sous le regard des artistes de l'Ensemble.

Cette attention particulière portée par le CDN à son territoire d'implantation se caractérise aussi par la volonté de tisser des partenariats avec l'ensemble de ses acteurs culturels. La première saison, marquée par les travaux de La Comédie, permet de commencer à penser des projets en commun ou en lien avec certain-e-s d'entre eux-elles.

Le projet ci-dessus résumé et détaillé en annexe est tributaire de l'évolution de la crise sanitaire et du maintien du calendrier des travaux.

ARTICLE 2 : Responsabilité artistique :

La présente convention est conclue sous la condition que la responsabilité artistique soit assurée par Monsieur Marc Lainé.

En cas de départ de ce dernier, la présente convention sera automatiquement suspendue selon les modalités prévues à l'article 15.

TITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES ET REGLEMENTAIRES
--

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre **le bénéficiaire** titulaire du label *Centre dramatique national* et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

Pour leur part, les partenaires publics s'engagent, sous réserve de l'inscription des crédits dans la loi de finances et les budgets des collectivités, à soutenir financièrement le bénéficiaire pour ses activités mentionnées au titre I du présent document, à l'exception des financements imputables sur *la section d'investissement*. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 4 années couvrant la période 2020-2023. Elle sera valide jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 : Conditions de détermination du coût du projet

3.1 Le coût total prévisionnel du projet sur la durée de la convention est évalué à 21 497 280 € conformément aux budgets prévisionnels joints en annexe III et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels prévisionnels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :

- respectent les conditions des paragraphes 4 et 5 de l'article 53 du règlement (UE) n°651/2014 ;
- sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel de la subvention tel qu'il est prévu dans les conventions bilatérales détaillées ci-après ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les partenaires de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 15 % du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 : Montant et conditions d'attribution de la subvention

4.1. Pour l'Etat

La détermination et les modalités des versements des subventions de l'Etat au bénéficiaire pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre le bénéficiaire et l'Etat.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, l'Etat contribue financièrement au projet visé à l'article 1 du titre II de la présente convention.

La contribution de l'Etat prendra la forme d'une subvention. L'Etat n'en attend aucune contrepartie directe.

Les subventions de l'Etat ne sont applicables que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- Le dépôt d'un dossier de demande de subvention composé du formulaire CERFA en vigueur, avant le 30 octobre de l'année précédente ;
- L'inscription des crédits en loi de finances pour l'État ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1 du Titre II, 6 à 10 sans préjudice de l'application de l'article 14 ;
- La vérification par l'État que le montant de la subvention n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 12, sans préjudice de l'article 3.4.

4.2. Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le soutien de la Région aux activités du bénéficiaire telles que définies au titre I se concrétisera sous réserve du dépôt préalable, d'un dossier complet de demande de subvention dans les délais précisés par la Région chaque année et de l'inscription au budget des crédits correspondants, par une subvention votée annuellement en Commission permanente du Conseil régional.

La subvention accordée fera l'objet d'un acte attributif de subvention précisant notamment les conditions de mandatement, les délais de validité et les conditions de la restitution éventuelle de la subvention.

Le dossier de demande de subvention devra comprendre :

Sur le plan administratif :

- Les derniers statuts en vigueur ou une attestation certifiant que les statuts déjà remis n'ont pas été modifiés
- La composition des organes de décision
- SIRET – le régime de TVA – le RIB
- Le compte de résultat et le bilan certifié par le commissaire au compte de l'année N-2, s'il n'a pas déjà été remis
- Le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes pour l'année N-2, s'il n'a pas été remis.

Sur le plan de l'instruction :

- Le compte rendu financier et bilan d'activité provisoire de l'année précédente (N-1)
- Le budget prévisionnel pour l'année, objet de la demande (N)
- Le programme prévisionnel des actions pour l'année N

4.3. Pour le Département de la Drôme

Le Département de la Drôme s'engage à soutenir le **bénéficiaire** afin de lui permettre de conduire ses activités telles que définies à l'article 1 du titre II. Il étudiera à cet effet annuellement, après analyse des différents documents que lui présentera le **bénéficiaire**.

La demande de subvention devra être formulée avant la date limite annuelle de dépôt des demandes de subvention de fonctionnement, sur le portail en ligne dédié à cet effet (www.ladrome.fr >> Mes démarches en ligne).

L'aide sera attribuée selon la réglementation en vigueur sous forme de subvention, uniquement après validation de l'organe délibérant, du contrôle de légalité et sous réserve des crédits disponibles. **Le Département de la Drôme** n'en attend aucune contrepartie.

4.4. Pour le Département de l'Ardèche

Le montant de la subvention est arrêté annuellement par délibération de l'Assemblée départementale lors du vote du budget primitif. Au titre de l'année 2020, ce soutien est de 130 000€.

Chaque année, La Comédie de Valence – CDN Drôme/Ardèche adressera avant le 30

novembre, une demande de subvention annuelle comprenant les pièces suivantes :

- courrier adressé au Président du Conseil Départemental sollicitant l'intervention départementale, signé par le représentant de la structure ;
- descriptif de l'activité pour l'année à venir, en déclinaison du projet pluriannuel et s'inscrivant dans les objectifs, enjeux et critères du règlement de Soutien aux structures culturelles du territoire ;
- budget prévisionnel à jour de l'exercice en cours ;
- budget prévisionnel de l'exercice à venir, équilibré en dépenses et recettes faisant apparaître l'ensemble des cofinancements publics et privés (hors dépenses d'investissement)
- procès-verbal de l'organe ayant délibéré pour solliciter l'aide du Département
- attestation sur l'honneur précisant que la structure est en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur (sociale, fiscale, propriété intellectuelle...) ;
- le formulaire en ligne annexe transmis par la direction de la culture.

Au plus tard six mois après la clôture certifiée des comptes de la structure, les pièces suivantes seront à adresser au Département :

- bilan d'activité détaillé de l'exercice écoulé,
- budget (bilan et compte de résultat), procès-verbal de l'assemblée générale de l'exercice écoulé,
- liste à jour des membres et statuts des dirigeants,
- organigramme professionnel à jour.

Les pièces administratives sont également à joindre en cas de modification (statuts, récépissé de modification en Préfecture, numéro de SIRET, RIB, licences, situation au regard de la TVA).

4.5. Pour Valence-Romans Agglo

Valence Romans Agglomération, au regard du projet artistique présenté, et consciente de son rôle majeur dans l'attribution des moyens nécessaires à sa réalisation, décide :

- de mettre à la disposition de la Comédie de Valence, Centre dramatique national Drôme Ardèche, par voie de convention particulière annexée à la présente convention et qui en fixe les conditions, les théâtres La Comédie, la Fabrique et un atelier de construction de décors.

La valeur locative de ces équipements hors matériel (référence 2ème trimestre 2019) est de :

- La Comédie : 226.844€
- La Fabrique : 23.617€

Il est précisé que la convention de mise à disposition permet également au Centre Dramatique National de bénéficier d'une mise à disposition par la Ville de Valence du Théâtre de la Ville en complément de l'activité portée en direct par la Direction Culture de la Ville

(valorisé à 130 096.46 €), de places de stationnement ainsi que de panneaux d'affichage municipaux (valorisé à 634.72 €).

- de verser une subvention complément de prix annuelle. Pour référence, la subvention accordée en 2020 est de 1 000 000 €.

La Comédie de Valence, Centre dramatique national Drôme Ardèche, adressera un dossier de demande de subvention avant la date limite annuelle de dépôt.

L'évolution de cette participation financière est fonction de l'évaluation de la réalisation du projet et dépendante du vote du budget de l'Agglomération.

ARTICLE 5 : Modalités de versement de la subvention

5.1. Pour l'Etat

Les modalités des versements des subventions de l'Etat à la structure pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre le bénéficiaire et l'Etat.

5.2. Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le versement de la subvention annuelle de la Région sera alors affecté sur demande écrite du bénéficiaire selon les modalités prévues dans l'acte attributif et conformes au règlement budgétaire et administratif applicable à la date de notification.

Toute subvention est versée de compte à compte et exclusivement au bénéficiaire qui ne peut les reverser en tout ou partie à un tiers.

Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le comptable assignataire est le comptable régional.

5.3. Pour le Département de la Drôme

Sous réserve de l'inscription des crédits au budget de l'exercice en cours, la subvention du **Département** sera versée en deux temps :

1^{er} versement : 50% de la subvention après le vote du budget

2nd versement : le solde sur présentation des bilans comptables et d'activité de l'année précédente (N-1).

Pour le **Département de la Drôme**, le comptable assignataire est le payeur départemental de la Drôme.

5.4. Pour le Département de l'Ardèche

Le versement de la subvention par le Département se fera par mandat administratif selon les modalités suivantes :

- Une avance a posteriori du vote du Budget primitif et au plus tard le 31 mars de chaque année de 70 % du montant voté,
- Le solde fin octobre, après examen des bilans d'activité et financiers de l'année précédente et analyse de l'activité en cours.

En conformité avec la loi du 12 avril 2000 sur les relations administrations-citoyens et afin de permettre le versement de la subvention, une convention financière sera établie chaque année entre l'association et le Département.

5.5. Pour Valence-Romans Agglo

La subvention sera versée en deux fois :

- 50 % après le vote de la subvention,
- 50% en juillet après production du bilan d'activité, du bilan financier et du compte de résultats de l'année précédente.

En cas de besoin de trésorerie, il pourra être procédé à un versement par anticipation. L'avance ne devra pas excéder ¼ du montant de la subvention.

En cas de versement avant le vote du montant de la subvention, le calcul est fait sur la base du montant versée l'année précédente. Après le vote, une régularisation sera faite par lissage.

ARTICLE 6 : Justificatifs

Le bénéficiaire s'engage à fournir chaque année aux partenaires publics :

- un rapport d'activité de l'année écoulée,
- le programme d'activité de l'année en cours,
- le budget prévisionnel de l'année en cours,
- les comptes annuels de l'année précédente (le compte de résultat, le bilan, l'annexe),
- le rapport du commissaire aux comptes s'il y a lieu,
- tout autre document que les partenaires jugeront utile de demander.

De plus, pour l'Etat, le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice des données d'activités ainsi qu'un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité.

Les modèles des documents à remplir seront envoyés par l'Etat.

ARTICLE 7 : Obligations comptables

A partir d'un total de 153 000 euros de subventions publiques annuelle, Le bénéficiaire s'engage à désigner un commissaire aux comptes inscrit auprès de la cour d'appel dans le ressort de laquelle est situé le siège social du bénéficiaire. Il devra faire connaître le nom de ce commissaire aux comptes à la Direction régionale des affaires culturelles dans un délai de trois mois suivant la signature de la présente convention. Le bénéficiaire qui est soumis à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre aux partenaires publics tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

ARTICLE 8 : Obligations sociales et fiscales

Le bénéficiaire s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale, par référence aux conventions collectives en vigueur.

ARTICLE 9 : Autres engagements

Le bénéficiaire doit :

- Fournir le relevé d'identité bancaire en cas de changement de domiciliation bancaire ;
- Mentionner les aides reçues et à faire figurer de manière lisible le logotype des partenaires publics selon les règles définies par la charte graphique, sur tous les supports (papier, internet...) produits dans le cadre de la présente convention. Le bénéficiaire s'engage en outre à mentionner le soutien des partenaires publics signataires de la présente convention dans leurs relations avec les médias et les partenaires professionnels.

- Pour l'Etat, en cas de mention typographique, il est possible d'ajouter la mention "*Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes*".

Pour la Région, le Bénéficiaire a l'obligation de mettre en œuvre une démarche de visibilité régionale active en préparant cette démarche en amont avec la Direction de la Culture et du Patrimoine aux fins de prendre en compte d'éventuelles spécificités.

D'une manière générale il devra faire figurer de manière lisible le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Selon les règles définies par la charte graphique, le logotype est déployé sur tous les supports produits dans le cadre de la présente convention : papier, internet, écrans vidéo, teaser ...
- Obligation d'une pose d'une plaque ou d'un panneau mentionnant l'aide régionale à l'entrée principale de son bâtiment ou le cas échéant dans l'espace d'accueil du public (Plexi/Dibon/ zinc/ laiton, vitrophanie...). Ces plaques / panneaux seront transmis par la Direction de la culture et du Patrimoine.
- Les modalités concrètes d'obligation de communication seront rappelées dans les conventions attributives de subvention, chaque année.
Aux fins d'attester du service fait, il sera demandé au bénéficiaire d'adresser des photographies présentant le lieu de pose de la plaque/panneau.
- Le bénéficiaire s'engage également à faire connaître et mentionner le soutien régional dans ses relations avec les Médias. Le bénéficiaire fournira à la Région et à sa demande, en conformité avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, tous les documents utiles à la réalisation de supports de communication ou de manifestations destinées à la promotion des actions.

Pour le Département de la Drôme, le bénéficiaire s'engage à faire mention de « avec le soutien du Département de la Drôme » et/ou à intégrer le logo du Département de la Drôme :

- aux supports de communication en lien avec l'opération,
- dans les rapports avec les médias en lien avec le projet,
- aux productions réalisées grâce à l'aide du Département (ouvrages, films,...).

Pour le Département de l'Ardèche, le bénéficiaire s'engage à informer du soutien des partenaires en faisant figurer de manière lisible leur logotype sur tous les supports et documents produits, et dans le cadre de ses relations avec les médias, partenaires et publics. L'insertion du logotype ou toute autre référence à l'aide départementale, devra être faite en conformité avec la charte de communication "Valorisons nos partenariats" produite par la Direction de la communication et transmise par le Département. Il est enfin demandé à l'association de transmettre au Département à sa demande, et en conformité avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, tout support de communication et d'information valorisant le projet a posteriori (images, vidéos etc.).

Pour le Département de la Drôme, le bénéficiaire s'engage à faire mention de « avec le soutien du Département de la Drôme » et/ou à intégrer le logo du Département de la Drôme :

- aux supports de communication en lien avec l'opération,
- dans les rapports avec les médias en lien avec le projet,
- aux productions réalisées grâce à l'aide du Département (ouvrages, films,...).

Pour Valence Romans Agglo, le bénéficiaire s'engage à inscrire « avec la participation de l'Agglomération Valence Romans Agglo » et la reproduction du logotype sur tout moyen approprié à l'objet subventionné.

- Entrer dans un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'Homme, les droits du travail et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser les parties prenantes des structures aux questions écologiques et de les mobiliser sur des pratiques innovantes. Elle devra également porter une attention particulière aux actions mises en œuvre en direction des publics handicapés.
- Lutter contre les discriminations femmes/hommes par une plus grande vigilance sur la répartition des moyens, la programmation et la gestion interne (partage des responsabilités, rémunérations...) en réponse à la feuille de route du ministère de la culture et de la communication 2013/2014 fixant les objectifs égalitaires dans les arts et la culture. La Région sera également très attentive à cette problématique qui sera questionnée annuellement notamment lors des comités de suivi.
- Prendre en compte la prévention des risques professionnels, notamment par l'utilisation du document unique d'évaluation des risques (DUER) et l'organisation de visites médicales pour le personnel qu'elle emploie. Dans ce cadre il est rappelé que les employeurs sont tenus à une obligation de résultat en matière de sécurité et de santé au travail ;
- Répondre aux enquêtes menées par les partenaires publics, notamment avec l'appui d'agence, en particulier Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant.

En cas de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par Le bénéficiaire, ce dernier doit en informer les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 : Sanctions

10.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des conventions bilatérales prises en application de l'article 4, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné dans les conditions précisées dans les conventions bilatérales prises en application de l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

10.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : MODALITES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

11.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi en présence de la direction artistique de la SCIC Comédie de Valence, Centre dramatique national, des représentants de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et des collectivités publiques signataires.

11.2 Le comité de suivi composé des représentants des partenaires publics signataires de la présente convention est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'annexe II de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget analytique de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant (annexe III) ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

11.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

11.4 De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois avant, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

11.5 Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui-transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non à la directrice ou au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 12 : Contrôle des partenaires publics

12.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

12.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils versent dans les conditions prévues à l'article 5 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 dans la limite du montant prévu à l'article 3.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 13 : Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 11 et au contrôle de l'article 12.

ARTICLE 14 : Procédures modificatives

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires signataires. Ces avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention doit être faite par courrier précisant l'objet de la modification. Les modifications demandées ne peuvent en aucun cas remettre en cause les objectifs généraux définis dans le titre I de la présente convention.

ARTICLE 15 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par les partenaires publics, par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 16 : Annexes

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention :

- annexe I : Projet ;
- annexe II : Indicateurs ;
- annexe III : Budgets analytiques.

ARTICLE 17 : Règlement des litiges - recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif compétent.

Fait à
En sept exemplaires originaux,

le,

Pour l'État,
Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfet du Rhône

Pour la Région Auvergne Rhône-Alpes
Le Président

Pour le Département de la Drôme,
La Présidente

Pour le Département de l'Ardèche,
Le Président

Pour Valence-Romans Agglo,

Pour la SCIC Comédie de Valence
Le directeur

ANNEXE 1 - LE NOUVEAU PROJET DE LA COMÉDIE DE VALENCE, CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DRÔME-ARDÈCHE

Je souhaite faire de La Comédie de Valence, Centre dramatique national Drôme-Ardèche, un des lieux majeurs de la création théâtrale transdisciplinaire.

Cette nouvelle identité lui donnera une place unique dans le paysage théâtral français et européen. L'approche transdisciplinaire de la scène que je revendique se fait d'abord et avant tout au service de l'art dramatique et plus particulièrement des écrivains de théâtre. Les textes sont pour moi l'origine et l'horizon de tout acte de création théâtrale.

Je suis convaincu que les mots permettent de se réapproprier le monde : en nommant et en comprenant notre présent, nous pouvons nous réconcilier avec lui et apprendre à l'aimer. Il est nécessaire et urgent de redonner le goût de la littérature dramatique au public le plus large. La transdisciplinarité nous fournit une multitude de propositions ludiques et inventives pour faire découvrir ou redécouvrir les grands textes du répertoire classique comme l'écriture contemporaine la plus exigeante.

Développer un lieu de création transdisciplinaire, c'est aussi multiplier les entrées possibles vers le théâtre qu'elles soient littéraires, cinématographiques, musicales, plasticiennes... C'est vouloir surprendre le public, déjouer ses présupposés, lui faire redécouvrir le formidable outil de compréhension du monde et de soi que le théâtre peut représenter. C'est l'inciter à se réapproprier l'art et la culture, grâce aussi à la dimension participative, qui est au cœur du projet. Les artistes travaillant à La Comédie seront, en effet, invités chaque saison à concevoir des œuvres impliquant des publics différents pour faire vivre à ceux-ci une expérience de création marquante.

1. UNE FABRIQUE DE CRÉATION TRANSDISCIPLINAIRE AU SERVICE DE L'ART DRAMATIQUE ET DES AUTEURS

MON PROJET DE CRÉATION POUR LA COMÉDIE

Une fresque théâtrale pour le premier mandat

Pour mon premier mandat, j'imagine une fresque ayant pour cadre la ville de Valence. Créée spécialement pour celle-ci, elle s'écrira autour de personnages récurrents, et prendra des formes variées (roman graphique, spectacle, installation) et autonomes les unes par rapport aux autres.

Le premier volet, conçu pour la première saison hors les murs, sera un roman graphique intitulé *Sous nos yeux*. Je serai accompagné par Stephan Zimmerli. *Sous nos yeux* sera créé dans le cadre d'un des nouveaux dispositifs de La Comédie - les O.V.N.I. (cf des dispositifs imaginés pour La Comédie de Valence - *Les Made in La Comédie*). Avec une douzaine d'auteur·rice·s amateur·e·s, je retracerai l'enquête menée dans les rues de Valence par un

journaliste à la recherche d'un homme disparu, qui aura les traits de Bertrand Belin. Tout au long de la saison, les planches de ce roman graphique fleuriront dans les lieux où l'on aurait aperçu cet homme pour la dernière fois. Il y aura autant de scénarios que de témoins.

Le deuxième volet, *En travers de sa gorge*, que j'écrirai, sera créé à La Comédie de Valence en janvier 2022 avec notamment Bertrand Belin, Marie-Sophie Ferdane, Vincent Garanger, et à la musique Superpoze. Un homme originaire d'Afrique de l'Ouest sonne à la porte de Laurence (Marie-Sophie Ferdane) et prétend être son mari disparu, JJ (Bertrand Belin). *En travers de sa gorge* sera une pièce fantastique, une histoire de fantôme et de possession, de vaudoun et d'exorcisme.

Le troisième volet sera une installation conçue pour le grand plateau de La Comédie en 2022-2023 et mettant en scène un des personnages du second volet.

Les autres créations

A côté de cette fresque, la production de mon projet *Nosztalgia Express*, qui avait débuté avec ma compagnie, est transférée à La Comédie de Valence. Le spectacle sera créé au CDN Rouen-Normandie en janvier 2021, et notamment présenté au Théâtre de la Ville à Paris. Il ne sera présenté qu'en 2021-2022 à La Comédie de Valence, du fait des travaux occupant le plateau de La Comédie en 2020-2021.

Pour que le public valentinois puisse découvrir (ou redécouvrir) mon travail théâtral dès la première saison, nous avons décidé de recréer *Vanishing Point*, spectacle emblématique de mon travail avec trois des artistes de l'Ensemble artistique - Marie-Sophie Ferdane, Stephan Zimmerli et Tünde Deak. Le spectacle partira ensuite en tournée.

Enfin, *La Chambre désaccordée*, qui avait été programmée en avril 2020 par la précédente direction est reportée à mars 2021. La production déléguée du spectacle a été transférée à La Comédie de Valence, qui fera tourner celui-ci les saisons suivantes.

UN ENSEMBLE ARTISTIQUE PLURIDISCIPLINAIRE

Pour mon premier mandat, j'invite un Ensemble pluridisciplinaire composé de douze artistes, français et internationaux, dont quatre metteurs en scène, à s'inscrire au cœur des activités de création du CDN. Cet ensemble, majoritairement féminin, sera emblématique de la nouvelle identité de la Comédie de Valence.

En effet, je veux que l'on identifie La Comédie comme une fabrique de création permanente où travaillent aux côtés de metteurs en scène des artistes de toutes disciplines, pour inventer des spectacles qui ne ressemblent à aucun autre.

Ces artistes, de renom ou émergents, ont chacun des démarches et des esthétiques différentes et complémentaires des miennes. Ils seront les garants de la diversité des spectacles proposés au CDN.

La Comédie portera ou accompagnera la production de leurs projets

quelle qu'en soit la forme, s'ils s'inscrivent dans sa ligne artistique. Ces artistes seront bien sûr amenés à travailler ensemble. Tout l'enjeu sera pour moi de faire de La Comédie un outil de création propice à la rencontre et à l'émulation. L'Ensemble artistique pluridisciplinaire aura par ailleurs une vraie mission au service du public valentinois.

Silvia Costa THÉÂTRE / ARTS VISUELS

Jeune artiste italienne, Silvia Costa propose un théâtre visuel, onirique et poétique, nourri d'un travail sur l'image comme moteur de réflexion chez le spectateur. Avec son réseau international grandissant, elle permettra à La Comédie de rayonner bien au-delà du territoire français.

Projets 2020-2021 :

- Production et recréation de la version française de *Comédie* de Beckett suivie de *Wry smile Dry sob* mis en scène par Silvia Costa - représentations notamment au Centre Pompidou dans le cadre du Festival d'Automne à Paris et à l'international (Allemagne, Belgique).
- Reprise de la production de la version allemande de *Comédie* et *Wry smile Dry sob*, qui était initialement portée par le Théâtre de Bregenz, Autriche
- O.V.N.I. *La Belle image*, que Silvia Costa crée avec le photographe Pierre-Philippe Hofmann (*cf des dispositifs imaginés pour La Comédie de Valence - Les Made in La Comédie*).

Projet 2021-2022 en cours d'élaboration :

- Production et création de *La Femme au marteau*, autour de la compositrice russe Galina Ustvolskaja et de ses six premières sonates pour piano, qui seront jouées en live par Marino Formenti et alternées avec des tableaux vivants. Le spectacle sera notamment présenté à la MC93 - Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis dans le cadre du Festival d'Automne à Paris et à l'international.

Tünde Deak THÉÂTRE / CINÉMA / LITTÉRATURE

Son travail se situe au croisement entre littérature, documentaire et fiction et ses projets ont en commun de développer des récits qui interrogent le rapport entre l'individu et son environnement à travers des dispositifs à la lisière de l'absurde et de l'utopie. Déjà réalisatrice de court-métrages et dramaturge pour de nombreux metteurs en scène (elle est la dramaturge de mes projets depuis 2010), La Comédie de Valence l'accompagnera dans l'affirmation de son statut d'autrice et de metteuse en scène.

Projets 2020-2021 :

- Coproduction de *D'un lit l'autre* de et mis en scène par Tünde Deak autour de la figure de Frida Kahlo avec l'actrice Céline Milliat Baumgartner et la circassienne Victoria Belen dans une scénographie de Marc Lainé. Production portée par le CDN de Normandie-Rouen.
- Coproduction de *Little Nemo ou la vocation de l'aube* de Tünde Deak, mis en scène par Emilie Capliez, dans une scénographie de Stephan Zimmerli. Production portée par la Comédie de Colmar, CDN

- Collaboratrice artistique sur *Nostalgalia Express* et sur *Vanishing Point*
- Poursuite du travail d'écriture de *l'échappée intérieure* développé dans le cadre de Notre grande évasion avec des personnes isolées, à domicile, en EHPAD, dans des lieux de santé, ainsi que dans des centres de loisirs.

Projet 2021-2022 en cours d'élaboration :

- Production et création en Comédie itinérante d'un texte écrit et mis en scène par elle-même, poursuivant son travail au croisement de la littérature, du documentaire et de la fiction.

Alice Diop CINÉMA

Réalisatrice et scénariste, les documentaires d'Alice Diop questionnent l'imaginaire produit sur les banlieues françaises et ceux qui y vivent, et l'expérience vécue de populations invisibilisées. Son cinéma remet en cause stéréotypes et idées reçues et interroge le mythe de l'égalité républicaine.

Alice Diop travaillant actuellement à son premier long métrage de fiction, elle ne commencera à présenter des projets avec et pour La Comédie de Valence qu'à partir de 2022. Les croisements du cinéma et du spectacle vivant font partie des pistes de travail qu'elle souhaite développer avec La Comédie.

Penda Diouf THÉÂTRE / LITTÉRATURE

Les pièces de Penda Diouf traitent de l'identité, de l'oppression, de la colonisation avec des liens vers l'écoféminisme et le réalisme magique. Elle est notamment co-fondatrice, avec Anthony Thibault, du label "Jeunes textes en liberté", festival de théâtre itinérant qui valorise les auteur·rice·s de théâtre contemporain.

Projets 2020-2021 :

- Coproduction de *Pistes...* de Penda Diouf mis en scène par Aristide Tarnagda.
- Conceptualisation avec La Comédie de Valence du projet des résidences d'auteurs en Drôme et en Ardèche - Les Studios d'Écriture Nomades

Marie-Sophie Ferdane THÉÂTRE / JEU / PÉDAGOGIE

Normalienne, agrégée de lettres, diplômée du Conservatoire en violon, Marie-Sophie Ferdane est actrice pour le théâtre, mais aussi pour le cinéma et la télévision. Elle a été pensionnaire de La Comédie française pendant 7 ans et joue régulièrement pour des metteurs en scène comme Laurent Pelly, Arthur Nauzyciel, Pascal Rambert ou moi-même. Elle a déjà mis en scène plusieurs textes.

Projets 2020-2021 :

- Actrice dans la reprise de *Vanishing Point* de Marc Lainé
- Mise en place d'un cycle de lectures à voix haute

Projets 2021-2022 :

- Coproduction de *Clic-Clac* d'après Nathalie Azoulai mis en scène par Marie-Sophie Ferdane dans une scénographie de Marc Lainé. Production : TNB - CDN de Rennes
- Actrice dans *En travers de sa gorge* de Marc Lainé
- Poursuite du cycle de lecture à voix haute

Lorraine de Sagazan THÉÂTRE

Avec sa troupe, la jeune metteuse en scène Lorraine de Sagazan interroge la place du spectateur dans chacune de ses productions. Elle revisite les grands textes classiques ou contemporains en leur conférant une réalité et une actualité brûlantes, en introduisant constamment du réel dans les œuvres de fiction portées au plateau.

Projets 2020-2021 :

- Production et création de *La Vie invisible* en Comédie itinérante mis en scène par Lorraine de Sagazan sur un texte que Guillaume Poix écrit à partir d'enquêtes menées auprès de personnes aveugles et malvoyantes du territoire. Le spectacle sera notamment présenté au Théâtre de la Ville à Paris.
- Présentation de *L'Absence de père* d'après *Platonov* de Tchekhov, dans une scénographie de Marc Lainé

Projet 2021-2022 en cours d'élaboration :

- Production et création du *Décatalogue* d'après l'œuvre du cinéaste polonais Kieślowski mis en scène par Lorraine de Sagazan et adapté par Guillaume Poix à partir d'enquêtes menées dans un immeuble, en banlieue parisienne. Le spectacle sera notamment présenté au Théâtre Gérard Philippe, CDN, à Saint-Denis.

Alice Zeniter LITTÉRATURE / THÉÂTRE

Après des études de littérature et de théâtre entre l'École Normale Supérieure et la Sorbonne nouvelle, Alice Zeniter se consacre à l'écriture et à la mise en scène. Elle crée sa compagnie en 2013 pour mettre en scène ses propres textes et d'autres, qui n'étaient a priori pas pensés pour le théâtre. Elle publie des romans depuis une dizaine d'années, notamment *L'Art de perdre* (Prix Goncourt des Lycéens 2017) et *Comme un empire dans un empire* en 2020.

Projets 2020-2021 :

- Production et création de la conférence-spectacle *Je suis une fille sans histoire*, de, mis en scène et interprété par Alice Zeniter, dans une scénographie de Marc Lainé. Le spectacle sera notamment présenté en Comédie itinérante et au Théâtre du Rond-Point à Paris.
- Conceptualisation de *La Bande des mots* et éditorialisation du premier cycle pour la saison 2020-2021.

Bertrand Belin MUSIQUE / LITTÉRATURE / JEU

Chanteur, musicien, écrivain et acteur, il a édité sept albums et publié trois récits aux éditions POL, tous salués par la critique. Familier du hors-piste, il a également collaboré avec de nombreux créateurs pour le cinéma, la danse, et le théâtre et réalise des musiques de film. En 2015, j'ai été le premier à l'engager en tant que comédien dans une pièce intitulée *Spleenorama*.

Projet 2020-2021 :

- Coproduction et création du spectacle musical avec les Percussions Claviers de Lyon dans une scénographie de Stephan Zimmerli et Marc Lainé avec le soutien du Théâtre de la Ville de Valence.

Projet 2021-2022 :

- Acteur dans *En travers de sa gorge* de Marc Lainé

Éric Minh Cuong Castaing DANSE / ARTS VISUELS

Chorégraphe et artiste visuel, il développe des spectacles, des performances, films ou installations qui croisent la danse et l'image, faisant appel aux nouvelles technologies et associant danseurs professionnels et amateurs, et des institutions en dehors du champ de l'art.

Projets 2020-2021 :

- Recréation de *l'Age d'or* avec des enfants handicapés du territoire. Participation de Silvia Costa au film présenté au moment des représentations.
- Poursuite de *Sous influence online* développée dans le cadre de Notre grande évasion avec des personnes isolées, à domicile, en EHPAD, dans des lieux de santé, ainsi que dans des centres de loisirs.

Projet 2021-2022 :

- Coproduction de *Infante*, qui connecte en temps réel 4 enfants danseurs sur scène (7-12 ans) à un groupe d'enfants ougandais, les musiciens WakaStarz, qui additionnent des millions de vues sur youtube.
- Production et création d'un spectacles en Comédie itinérante avec un.e jeune danseur.euse et des robots.

Cyril Teste THÉÂTRE / ART NUMÉRIQUE / CINÉMA

Metteur en scène phare de sa génération, Cyril Teste a développé le concept de performance filmique (tournage, montage, étalonnage et mixage en temps réel sous le regard du public). Il s'agit d'inventer une écriture théâtrale appuyée sur un dispositif cinématographique et soumise à une charte précise. Pédagogue, il développe avec son Collectif MxM, le laboratoire nomade d'arts scéniques, réseau de transmission transdisciplinaire entre une structure de diffusion et les formations supérieures de toutes disciplines d'un territoire.

Projet 2020-2021 :

- Coproduction de *LA MOUETTE* de Tchekhov dans une mise en scène de Cyril Teste.

Projet 2021-2022 en cours d'élaboration :

- Réflexion autour de la conceptualisation des A.R.T. (Ateliers de Recherche Transdisciplinaire)

Stephan Zimmerli ARTS VISUELS / MUSIQUE / SCÉNOGRAPHIE

Depuis vingt ans, il développe une pratique transdisciplinaire à la croisée de l'architecture, du théâtre et de la musique, avec le dessin et l'art graphique comme liens entre tous ces champs. Il est cofondateur du groupe de folk-rock Moriarty. Parallèlement, il développe son activité d'architecte indépendant avec des projets croisant la musique et l'espace. Depuis 1999, nous avons collaboré sur près d'une cinquantaine de projets de scénographies.

Projets 2020-2021 :

- Roman graphique *Sous nos yeux* dans le cadre des O.V.N.I. avec Marc Lainé
- Musicien dans *Vanishing Point* de Marc Lainé

- Scénographies de Bertrand Belin et les Percussions Claviers de Lyon, de *Little Nemo ou la vocation de l'aube*, et de *Et puis on a sauté !*
- Poursuite du *Carnet d'un voyage immobile* développé dans le cadre de Notre grande évasion avec des personnes isolées, à domicile, en EHPAD, dans des lieux de santé, ainsi que dans des centres de loisirs.

Neo Neo ARTS VISUELS / GRAPHISME

Neo Neo est un atelier de graphisme et de direction artistique basé à Genève, fondé en 2010 par Thuy-An Hoang et Xavier Erni. À travers les années, le studio a développé une approche transdisciplinaire, partageant son activité entre la communication visuelle, le commissariat d'exposition, l'édition et l'enseignement.

UNE COMPAGNIE RÉGIONALE ASSOCIÉE PAR SAISON

Un Centre dramatique national est un formidable outil de création artistique. En tant qu'institution, il a un rôle à jouer sur son territoire afin de partager son savoir-faire pour favoriser les dynamiques de création. Il se doit de répondre à une partie des besoins que rencontrent de façon récurrente les compagnies régionales, notamment par un accompagnement artistique et technique, des moyens financiers pour créer, la mise à disposition d'espaces, la visibilité donnée au travail et des conseils à la production et à la diffusion.

La région Auvergne-Rhône-Alpes connaissant un tel foisonnement de compagnies de théâtre, nous avons décidé d'en soutenir une par saison, de façon significative, plutôt qu'une par mandat, pour pouvoir en soutenir un plus grand nombre.

La Comédie de Valence accompagnera donc chaque saison une compagnie régionale par la production ou la coproduction d'une création, avec la possibilité pour la compagnie de proposer des projets pour les dispositifs spécifiques de La Comédie et notamment la Comédie itinérante ou les O.V.N.I. Pendant toute la saison, au même titre que l'Ensemble artistique, la compagnie associée sera invitée à prendre une part active à la vie du CDN.

Pour la saison 20-21 nous accueillons la compagnie Le Désordre des choses. Basée à Riom en Auvergne, la compagnie a été créée par Aurélia Lüscher, comédienne et Guillaume Cayet, dramaturge et auteur. Leur projet se structure autour de plusieurs axes : travailler avec les écritures contemporaines, lier dramaturgie poétique et théâtre politique, instaurer une dynamique de territoire en rapprochant notamment amateur·rice·s et pratiques professionnelles.

On a pu les voir en Comédie itinérante en 2019-2020 avec *Neuf mouvements pour une cavale*, autour de l'histoire tragique de l'éleveur Jérôme Laronze. Cette saison, La Comédie accompagnera Aurélia Lüscher et Guillaume Cayet pour les projets suivants :

- Production de *La comparution*, spectacle ambitieux pour 9 interprètes que la compagnie ne pouvait porter seule.

- O.V.N.I. qui prendra la forme d'un court métrage, *Les déserteurs* (cf des dispositifs imaginés pour La Comédie de Valence - *Les Made in La Comédie*)
- Présentation d'un spectacle en milieu scolaire, *Innocent.e.s.*

DES DISPOSITIFS IMAGINÉS POUR LA COMÉDIE DE VALENCE - LES MADE IN LA COMEDIE :

Les artistes de l'Ensemble artistique, les artistes associés, ainsi que les artistes de chaque saison, contribuent au développement des nouveaux dispositifs imaginés pour La Comédie de Valence, intitulés les *Made in La Comédie*.

Les O.V.N.I. (Objets Valentinois Non Identifiés)

Au sein de ma compagnie, j'ai toujours voulu que les actions culturelles que l'on me confiait donnent naissance à des œuvres abouties que je puisse revendiquer et inscrire à mon répertoire de création. J'ai la même exigence pour les projets d'actions culturelles développés par La Comédie. C'est cette exigence qui permet d'impliquer à la fois le public et les créateurs dans un projet artistique commun, une expérience partagée et gratifiante pour chacun.

Les artistes de l'Ensemble et des artistes de la saison seront donc tour à tour invités à imaginer une œuvre artistique participative, créée avec le public de Drôme et d'Ardèche.

Ces O.V.N.I. pourront être pensés en lien avec des publics spécifiques (et notamment les populations empêchées, que ce soit pour des raisons géographiques, économiques, médicales ou culturelles) et s'inscrivant dans le patrimoine architectural et paysager de Valence et des départements de la Drôme et de l'Ardèche. Cette nouvelle série de projets sera emblématique de la nouvelle identité transdisciplinaire du CDN. Hybrides, participatifs, immersifs, *in situ...*, les O.V.N.I. de La Comédie de Valence prendront autant de formes que les artistes en inventeront, formes théâtrales, mais aussi musicales, littéraires, filmiques, plastiques, etc. Ils seront susceptibles d'être diffusés par le CDN au même titre que ses créations spécifiquement théâtrales, ce qui renouvellera, là encore, la notion d'action culturelle.

Trois O.V.N.I. seront produits chaque saison, sous des formes multiples, aussi inventives que surprenantes, avec pour mot d'ordre de susciter la curiosité et la rencontre. Les trois O.V.N.I. produits en 2020-2021 sont les suivants :

Sous nos yeux : Marc Lainé / Stephan Zimmerli - Roman graphique (cf Une fresque théâtrale pour le premier mandat)

Les déserteurs : Guillaume Cayet / Le Désordre des choses - Court métrage

En résonance avec son spectacle *La comparution* présenté en mars 2021, Le Désordre des choses imagine un O.V.N.I. filmique, une comédie en format court. *Les déserteurs* raconte l'histoire d'une

Compagnie Républicaine de Sécurité, qui, après une embardée sur une route départementale, se trouve recueillie par une garagiste et sa famille dans un village ardéchois.

En partenariat avec le Théâtre de Privas, Le Désordre des choses s'installera dans des villages ardéchois et mènera des ateliers d'écriture et des ateliers de pratique, visant à étoffer le scénario du film et à constituer pour le court métrage un collectif d'acteurs amateurs.

La Belle Image : Silvia Costa / Pierre-Philippe Hofmann

Dans les phases d'urbanisation successives des villes, Silvia Costa perçoit des morceaux de vie qui s'attachent entre eux, se superposent. Pour cet O.V.N.I., avec l'artiste visuel Pierre-Philippe Hofmann, ils iront à la rencontre de personnes âgées qui ont vécu la métamorphose de la ville de Valence, pour la raconter de la manière la plus intime, croisant leurs témoignages avec des images leur appartenant, afin de confronter l'image de la réalité avec celle des archives. Un O.V.N.I. en cours de création, dont la forme finale reste à écrire et sera dévoilée dans le courant de la saison 2020-2021.

La Comédie itinérante

La Comédie itinérante fait partie de l'ADN du Centre dramatique national Drôme-Ardèche. Créée il y a vingt ans, elle a permis à des spectacles d'aller à la rencontre de spectateurs toujours plus nombreux, dans une centaine de communes.

Il convient toutefois de la faire évoluer pour renouveler le désir des partenaires, des relais de bénévoles et des publics.

Je propose trois axes de réflexion :

- favoriser la création de spectacles en Comédie itinérante, destinés à tourner sur l'ensemble du territoire national et à l'international, dans des réseaux qui dépassent ceux de l'itinérance ;
- initier de nouvelles formes de spectacles et réfléchir à l'élargissement à d'autres disciplines que celle du théâtre pour au moins une des propositions ; essayer de présenter au moins un spectacle familial par saison et réfléchir à nous déployer en dehors de la cabane et notamment en extérieur (on peut aujourd'hui concevoir des dispositifs légers et inventifs, pouvant notamment s'appuyer sur les nouvelles technologies qui permettent de jouer des spectacles, aussi bien dans des salles qu'en extérieur, dans les champs ou dans les cours d'immeubles) ;
- initier des partenariats avec d'autres établissements culturels, qui font un travail de décentralisation et construire des tournées ensemble.

En 2020-2021, les deux derniers axes de réflexion n'ont pas encore pu être mis en pratique, devant tout d'abord comprendre le fonctionnement et les réalités (financières, géographiques et de ressources humaines) de ce magnifique dispositif.

Cette saison, ce sera donc 5 spectacles, dont deux créations produites par La Comédie et un tout public, qui se déploieront pour 75 représentations dans 58 communes rurales des deux départements, ainsi qu'au cœur de l'Agglomération, dans les structures partenaires, les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Deux formes «satellites», issues de spectacles présentées dans le cadre de la saison, seront également jouées pour 16 représentations dans les quartiers de Valence Romans et dans des établissements scolaires du territoire.

Les A.R.T. (Ateliers de Recherche Transdisciplinaires) : un incubateur artistique

La question des croisements du théâtre avec les autres disciplines anime toute une nouvelle génération de metteurs en scène en France et partout dans le monde : il est essentiel aujourd'hui qu'un CDN témoigne plus particulièrement de la diversité de ce courant de création riche de propositions singulières et inventives, et contribue activement à son essor. Le temps consacré à la recherche manque de plus en plus souvent aux artistes. Il est pourtant indispensable à l'invention de nouvelles formes.

Je propose donc un dispositif de soutien à la recherche, A.R.T.

(Ateliers de Recherche Transdisciplinaires), qui ont pour vocation de donner du temps, des moyens, et un accompagnement à des metteurs en scène qui souhaitent explorer un croisement disciplinaire spécifique, indépendamment de tout projet de création. Chaque saison les A.R.T. donneront ainsi à de jeunes metteurs en scène français ou internationaux les moyens d'explorer avec La Comédie un croisement disciplinaire précis: théâtre et roman, théâtre et cinéma, théâtre et musique, etc.

Ces A.R.T. sont parrainés par Cyril Teste, dont la recherche théâtrale est emblématique de ce mouvement de transdisciplinarité au service de l'art dramatique. Chacun des artistes sélectionnés, en fonction des croisements disciplinaires explorés pendant son temps de résidence à Valence, bénéficiera du regard d'un des artistes de l'Ensemble.

Chaque année, deux metteurs en scène seront sélectionnés à l'issue d'un appel à candidature, pour bénéficier de cet accompagnement.

En raison des travaux à La Comédie, les A.R.T. ne pourront commencer qu'à partir de la saison 2021-2022. Le premier appel à candidature sera publié au cours de la saison 2020-2021.

À l'issue des A.R.T., le CDN pourra décider d'accompagner en production l'un des projets développés dans ses murs. Le dispositif des A.R.T. peut donc être envisagé comme un incubateur artistique, qui fera de la Comédie une véritable pépinière de jeunes créateurs transdisciplinaires.

En miroir de ce projet proposé aux metteurs en scène, j'ai souhaité développer un dispositif spécifique pour les auteurs.

Les Studios d'Écriture Nomades - résidences d'auteurs en Drôme et en Ardèche

Il est essentiel de soutenir les auteurs dramatiques vivants. Avec l'autrice Penda Diouf, nous avons imaginé un programme de soutien des écritures dramatiques contemporaines - les Studios d'Écriture Nomades - qui propose à des auteurs des résidences d'écriture en lien direct avec le plateau. Les Studios d'Écriture Nomades permettront chaque saison à deux auteurs, de façon paritaire, l'un français et l'autre étranger francophone, d'être accueillis pour deux mois en résidence en Drôme ou en Ardèche, et de percevoir une bourse de 3000 euros par mois, soit 6000 euros au total, pour écrire un texte de théâtre. Les sites seront identifiés en partenariat avec les deux départements, en fonction de chaque appel à candidature. La présence d'un auteur en résidence pourra être l'occasion d'organiser des rencontres ou ateliers avec le public.

Au cours de leur travail d'écriture, les auteurs auront la possibilité d'éprouver leurs textes au plateau avec des acteurs de la région, avec les membres de l'Ensemble artistique, ou avec d'autres artistes, chorégraphes, scénographes, musiciens... Une lecture de chaque texte sera notamment organisée sur le territoire sur lequel il a vu le jour.

Chaque texte écrit au cours de ces résidences fera l'objet d'une microédition prise en charge par le CDN. Cet ensemble de textes constituera ainsi une collection de la Comédie, ce qui n'empêchera pas une publication ultérieure chez les éditeurs traditionnels.

À l'issue de ces résidences, le CDN pourra décider de porter la production de la création d'un de ces textes.

Le premier appel à projet a été lancé à l'été 2020, ce qui signifie que la première résidence aura lieu au printemps 2021.

2. COPRODUCTIONS ET ACCUEILS

LES COPRODUCTIONS

En plus de l'activité de création qui vient d'être décrite - productions et coproductions des artistes de l'Ensemble artistique, production ou coproduction de la compagnie associée, O.V.N.I. -, La Comédie s'attache à accompagner des projets d'artistes de toutes les générations - émergents, mais aussi confirmés qui peuvent avoir besoin de soutiens pour aboutir leur projet. Pour 2020-2021, il s'agira de *Alors j'éteins (prescriptions pour vivre en bonne société)* de Léa Carton de Grammont mis en scène par Alice Vannier qui a été reporté suite à la crise sanitaire et que La Comédie de Valence continue de coproduire, *Mithridate* de Racine mis en scène par Eric Vigner.

LA PROGRAMMATION

Une programmation est le moyen de saisir le monde, comme par éclats, au travers des visions singulières qu'en proposent les artistes de notre temps.

Les spectacles soutenus et présentés par la Comédie seront le reflet de la création française et internationale dans sa passionnante diversité et son perpétuel mouvement. Aujourd'hui, les esthétiques ne s'opposent plus, ne s'excluent plus les unes les autres, mais au contraire se complètent, se renforcent, s'enrichissent...

Je souhaite que la programmation de chaque saison soit comme un jeu de piste pour le spectateur : entre chaque spectacle découvert à la Comédie doit se former une trajectoire de pensée et ces trajectoires successives constitueront, *in fine*, un chemin pour (re)découvrir notre présent.

Enfin, je veux affirmer aujourd'hui que la programmation, comme mon projet, sera paritaire et le reflet de la diversité de notre société.

L'art dramatique

L'émergence

Je m'attacherai d'abord à accompagner les nouvelles générations, les artistes qui sont au début de leur parcours et que le CDN peut accompagner dans leurs premiers gestes et aider dans leur structuration. Mais aussi à des metteurs en scène représentant la nouvelle garde qui ont besoin de moyens pour franchir un « cap » et asseoir leur talent. La Comédie de Valence s'efforcera de découvrir et de faire grandir ces artistes de demain, français ou étrangers.

Les figures majeures

La Comédie s'attachera à présenter le travail des plus grands artistes européens et internationaux, qui ont marqué ou marquent l'histoire du théâtre. Pour cela, La Comédie de Valence travaillera en réseau avec des théâtres ou festivals européens, aux affinités proches, pour imaginer de nouveaux modes de coproductions et de circulations de metteurs en scène majeurs.

La transdisciplinarité

La nouvelle vocation transdisciplinaire du CDN me portera naturellement à défendre des metteurs en scène travaillant au croisement des disciplines.

Les classiques

Le répertoire sera un aspect essentiel de la programmation. Il est important de revisiter les auteurs de génie qui ont écrit des chefs-d'œuvre et qu'il faut confronter à notre regard contemporain, aux techniques et aux esthétiques de notre temps. Le répertoire permet aussi de fédérer le public le plus large autour de grandes formes populaires et exigeantes.

La littérature dramatique contemporaine

Dans la continuité du dispositif de résidences d'auteurs dramatiques que je vais développer, je m'attacherai à soutenir toutes les écritures contemporaines. Les auteurs vivants nous aident à observer le monde d'aujourd'hui avec plus d'acuité, à en appréhender la complexité avec plus de lucidité. La programmation du CDN se concentrera sur ces spectacles qui questionnent la société

contemporaine, son histoire et sa mutation afin que le public sache toujours que c'est de lui dont il est question sur scène.

La création tout-public

L'une de mes priorités sera de travailler en direction des jeunes, enfants ou adolescents. L'accès aux œuvres sera encouragé dès le plus jeune âge. Il s'agira de mettre en contact la jeunesse avec le monde. La Comédie présentera des spectacles tout public de haute exigence, s'adressant aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Les écritures contemporaines en direction de la jeunesse sont d'une très grande qualité aujourd'hui et il est passionnant de découvrir après la représentation d'un spectacle, les discussions animées qu'il a pu susciter au sein d'une classe ou parmi les membres d'une famille. À la fois projets artistiques et outils pédagogiques, ces spectacles auront une place importante dans la programmation tout au long de la saison.

Nous nous efforcerons de maintenir des équilibres de programmation chaque saison, qui pourraient se composer de la manière suivante :

- un tiers de propositions basées sur des textes du répertoire
- un tiers de propositions basées sur des textes d'auteurs contemporains français, issus de la francophonie ou étrangers
- un tiers de propositions basées sur d'autres supports (romans, textes, documentaires/témoignages, scénarios de films, etc.).

Les arts du mouvement

Là encore, il s'agira de programmer des spectacles représentatifs de toute la diversité de la création contemporaine, française et internationale. La Comédie s'efforcera de présenter des grandes formes.

Un focus sur un ou une chorégraphe

Chaque saison, la Comédie organisera un focus sur un (ou une) chorégraphe majeur(e) de la danse contemporaine, français(e) ou étranger(ère), dont le travail déborde le strict cadre de la danse. Le ou la chorégraphe donnera la couleur de la saison chorégraphique et pourra présenter plusieurs œuvres, aux formats différents, de lui.elle ou d'artistes choisi.e.s par lui.elle. Il.elle pourra aussi proposer des projets pour les différents dispositifs de La Comédie. Cette association pourra aussi être réfléchie en partenariat avec d'autres structures du territoire.

Pour la saison 20/21, du fait des travaux et de l'indisponibilité du grand plateau, il n'y aura pas de chorégraphe associé.e.

La première association sera en 21/22 avec Mathilde Monnier qui est une des pionnières de l'invention de nouveaux rapports de la danse avec les autres disciplines, et notamment avec le théâtre. Nous sommes en train de construire cette association et LUX Scène nationale est fortement associé à la réflexion.

La danse de tous les continents

La danse contemporaine se développe aujourd'hui d'une façon passionnante sur tous les continents. Aux côtés de grandes figures de la danse contemporaine européenne, La Comédie présentera de grands chorégraphes de tous les continents. Pour faire venir ces

spectacles, la Comédie sera en lien avec les grandes institutions de diffusion de la danse en France, afin de s'intégrer à des tournées de compagnies internationales et elle poursuivra son partenariat avec la Biennale de la danse à Lyon.

Les grandes œuvres du répertoire

La Comédie s'attachera à redonner, en s'associant avec d'autres théâtres, des grandes œuvres du répertoire qui ont fait date. Dans cette même perspective, La Comédie invitera au moins un ballet par an, que ce soit celui de Lyon, ou un plus éloigné, afin de présenter des œuvres importantes de grands chorégraphes. En 2020-2021, manquant de grand plateau, La Comédie n'a pu inviter de ballet.

De nouvelles formes

Pour diversifier les publics et parce que ces mouvements connaissent un nouveau développement sur nos plateaux, nous présenterons des spectacles de danses urbaines, mais aussi du cirque contemporain avec des formes vertigineuses, des formes théâtrales, ou des formes oniriques.

La danse pour les plus jeunes

Il me semble aussi indispensable de sensibiliser le public jeune au travail sur le mouvement et sur le corps.

La danse créatrice de lien social

Enfin, il sera possible de monter des projets participatifs d'une grande exigence artistique pour la danse.

3. UN LIEU DE VIE ET DE CRÉATION PERMANENTE, OUVERT SUR LE TERRITOIRE

Le temps d'un spectacle se forme une communauté éphémère. Cette communauté, réunie par une proposition artistique, va vivre une expérience sensible et intellectuelle qui, peut-être, lui fera porter un regard différent, plus riche et plus complexe sur l'homme et le monde. À l'époque de la virtualisation des réseaux et des liens sociaux dans laquelle nous vivons de plus en plus isolés, cette possibilité d'un échange bien réel et d'une réflexion commune est aujourd'hui essentielle.

Ces communautés éphémères de spectateurs doivent être à l'image de notre société : de toutes les cultures et de toutes les générations.

Le bilan de fréquentation de La Comédie de la précédente direction est remarquable. J'aurai à cœur de maintenir ces chiffres exceptionnels et de renouveler sans cesse la curiosité de spectateurs aujourd'hui férus de propositions artistiques singulières et exigeantes.

En 2020-2021, la fréquentation de La Comédie sera indéniablement plus faible que les années précédentes, du fait des travaux dans la grande salle et ainsi, de la réduction des jauges proposées.

UN LABORATOIRE D'ACTIONS CULTURELLES LUDIQUES ET INNOVANTES

L'éclectisme de la programmation est bien sûr le premier moyen de réunir le public le plus large. Mais notre mission fondamentale de décentralisation est aussi de faire découvrir et aimer l'art dramatique à un public qui n'y a pas accès, ou qui s'imagine ne pas y avoir accès.

Pour toucher ce public, il est essentiel que la Comédie réinvente ses projets d'actions culturelles et d'enseignement artistique, en allant à la rencontre de celui-ci, partout sur le territoire. Le premier moyen mis en place sera les O.V.N.I. qui feront de La Comédie de Valence un laboratoire d'actions culturelles ludiques et innovantes, pour redonner du sens et de l'efficacité à cette mission essentielle.

UN PÔLE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE TRANSVERSALE

Moi-même issu d'une école d'art pluridisciplinaire, j'ai la conviction que les démarches pédagogiques transversales et croisant les disciplines sont aujourd'hui essentielles. Elles sont d'abord indispensables à toute formation artistique, car elles développent la curiosité et la plasticité des futurs créateurs. Mais, porteuses d'un esprit d'ouverture et d'une volonté joyeuse de décroisement, elles participent aussi à une forme d'éducation citoyenne.

La présence du collectif artistique pluridisciplinaire ouvre des perspectives de collaborations concrètes et passionnantes avec les différents établissements d'enseignement du territoire et notamment les écoles d'art. On imagine aisément la grande variété de formes d'interventions pédagogiques qu'une actrice, une romancière, une cinéaste, un musicien et un chorégraphe-plasticien issu de l'animation pourront générer, en lien avec ces écoles. En inscrivant La Comédie de Valence au cœur d'un réseau d'échanges et de partenariats avec les différentes écoles de l'agglomération et de la région (ESAD, Université Grenoble Alpes, Poudrière, Conservatoire à Rayonnement Départemental...), je veux affirmer sa vocation à devenir un pôle d'éducation artistique transversale, novateur et inédit.

Par ailleurs, dans un Centre dramatique national, l'éducation artistique et culturelle doit être pensée en lien avec le travail de création. Ce dernier doit servir de matrice à chaque projet d'enseignement. En amont et en aval de spectacles répétés et créés à La Comédie, les énergies du service des relations publiques seront au service des artistes pour élaborer avec eux des ateliers pédagogiques autour des thématiques développées par leurs spectacles.

A ce titre, je souhaite maintenir l'ampleur de l'activité d'ateliers portée antérieurement par le CDN. Auparavant, cette activité se déployait essentiellement autour des deux Controverses, qui permettaient également de faire participer des écoles au travail d'écriture. Aujourd'hui, je souhaite que l'activité d'ateliers puissent se développer tout au long de la saison, en fonction des propositions artistiques, des désirs des enseignants et autres responsables de groupes et des équipes des spectacles. Et pour ce qui concerne la participation, elle se déploiera essentiellement au

travers des O.V.N.I mais aussi au travers d'autres propositions artistiques incluant des amateur.rice.s.

Enfin, à côté de ces ateliers ponctuels, des rencontres autour de spectacles présentés, des stages, La Comédie organise des ateliers réguliers toute l'année avec l'Université, les classes à horaire aménagé théâtre, les enseignements de spécialité théâtre pour les lycées, l'option inter-établissement de Valence, etc. Certains mois, ce sont plus de 250 heures d'ateliers qui sont dispensées. Pour pouvoir mener à bien cette grande activité d'éducation artistique, La Comédie manque d'une salle dont elle pourrait totalement disposer. En effet, depuis 2014 et l'installation des bureaux du service culturel dans la salle de répétitions du Théâtre de la ville de Valence, nous n'avons plus accès à cet espace, qui est pourtant inscrit dans l'actuelle convention de mise à disposition des locaux signée entre le CDN, Valence et Valence Romans Agglo.

UNE RUCHE DE CRÉATION

Sous ma direction, les différents espaces de travail de la Comédie seront occupés en permanence (pour les salles du Théâtre de la Ville, dans les créneaux alloués à la Comédie) par des équipes produites ou coproduites par le CDN ou par des équipes régionales qui seront choisies par La Comédie. La contrepartie pour ces équipes sera de proposer régulièrement des rencontres, des ateliers, des répétitions publiques ou des sorties de résidence à l'issue de chaque période de travail. La présence d'artistes au travail dans ces salles doit être le moyen pour le CDN de communiquer sur son activité et pour le public de découvrir les différents processus de création.

L'équipe des relations publiques aura la charge de relayer ce travail de création, pour que les spectateurs viennent à la Comédie avec la certitude qu'ils y feront toujours une découverte, qu'ils pourront être surpris mais jamais perdus.

UN LIEU DE VIE

La Comédie est perçue par tous comme un lieu convivial et notamment le bar où le public et les équipes aiment se retrouver les soirs de représentation.

Investir les espaces du théâtre au quotidien et tout au long de l'année pour que le CDN soit un véritable lieu de vie sera l'une de mes priorités et je m'y investirai au quotidien.

Un premier exemple pourrait être de repenser un aménagement spécifique pour le foyer public.

Aujourd'hui, ce foyer est un espace sans fonction définie. Accueillant tour à tour les réunions d'équipe ou les ateliers de pratique artistique, c'est aussi un lieu de passage pour les spectateurs les soirs de représentation.

Ce foyer étant aujourd'hui en travaux, il est difficile de prendre une décision quant à son futur usage. Je veux me donner le temps de le pratiquer au moment de sa réouverture.

Une des hypothèses serait de concevoir un mobilier modulable capable de s'adapter à la multiplicité des besoins et des affectations de ce

lieu. La question budgétaire sera bien évidemment à prendre en compte dans cette décision.

LA BANDE DES MOTS

Animé par la même volonté de renouveler les habitudes des spectateurs et de fidéliser un nouveau public, je souhaite proposer un rendez-vous régulier intitulé *La Bande des Mots*.

Les soirées de *La Bande des mots*, des formes légères croisant littérature et musique actuelle sont nées de mes échanges avec Alice Zeniter, une familière de l'exercice. C'est elle qui en assumera la responsabilité éditoriale. Ces croisements de genres permettent de faire découvrir à un large public des textes littéraires et poétiques exigeants.

Pour reprendre les mots d'Alice Zeniter : « *La Bande des mots* est un rendez-vous au cours duquel les phrases de romans sortent des pages des livres pour trouver une voix, une présence et une musique. Son principe ? Abolir les frontières entre une littérature figée dans le papier et un spectacle vivant. Son but ? Que les spectateurs et les spectatrices se rappellent le plaisir immense qu'il y a à écouter une histoire lue, à voyager sur les inflexions et les notes de quelqu'un d'autre. Que la musique et les mots écrivent un sens ensemble. Et que les auteurs et autrices connaissent la joie rare de voir l'effet produit par leur texte lorsqu'ils le lisent en scène. » En 20-21, cinq rendez-vous dont une soirée surprise de fin de saison avec les artistes de l'Ensemble dans 5 lieux culturels différents de Valence-Romans agglomération avec notamment les auteurs Nicolas Mathieu, Sylvain Prudhomme, la traductrice de Zora Neale Hurston ou des musiciens tels que Florent Marchet, Perrine en morceaux, Steve Potts, ou Arat Kilo.

Les rendez-vous de *La Bande des mots* ont vocation à pouvoir être présentés sur tout le territoire de Drôme et d'Ardèche.

LES PARTENARIATS AVEC LES STRUCTURES DU TERRITOIRE

J'ai été particulièrement attentif lors de l'élaboration de mon projet à ce que chacune de mes propositions puisse trouver un écho chez les différents établissements culturels du territoire, en même temps qu'une forme de complémentarité.

Le choix de l'Ensemble artistique pluridisciplinaire notamment s'est fait avec la perspective de pouvoir créer du lien avec ces partenaires potentiels. Ce n'est pas un hasard si j'ai choisi d'associer, dans cette ville où l'animation tient une place si importante, Éric Minh Cuong Castaing qui a été initialement formé au cinéma d'animation. Le choix de la cinéaste Alice Diop s'est établi aussi en imaginant les fils que l'on pourrait tisser avec le Festival de cinéma documentaire de Lussas comme avec le Festival international des scénaristes de Valence. Bertrand Belin ou Stephan Zimmerli pourront établir des passerelles évidentes entre la Comédie et les SMAC des deux départements, etc.

Lors d'une grande partie de la saison 20-21, La Comédie de Valence sera en travaux pour permettre une meilleure accessibilité du bâtiment et de sa grande salle. Les contraintes du chantier nous ont invité à penser une saison autrement, hors les murs, et à accélérer

les différents partenariats que nous souhaitons imaginer avec les acteurs culturels du territoire.

Outre les mises à disposition, nous avons pu imaginer des coréalizations ensemble - accueils en commun de certains projets -, des échos ou rebonds de programmations dans nos lieux respectifs, entre certains artistes ou thématiques.

Nous aimerions poursuivre ce type de collaborations, induites par la nature même du projet transdisciplinaire et par les artistes soutenus par le CDN qui travaillent au croisement des disciplines. Elles sont à la fois enrichissantes pour le public qui peut ainsi suivre des parcours et pour les artistes.

Le festival pourrait être un moyen d'aller encore plus loin dans ce travail en commun.

Pour 2020-2021, les théâtres partenaires du hors les murs sont : LUX Scène nationale avec une coréalisation et des projections en écho à la programmation ; le Théâtre de la Ville de Valence avec une coréalisation ; Romans scène avec une coréalisation et une mise à disposition d'espace ; le Train Théâtre avec deux coréalizations, un concert en écho à la programmation et des mises à disposition de la salle ; le Théâtre de Privas avec une coproduction d'un O.V.N.I., un concert en écho à la programmation, des parcours autour de deux artistes ; la FOL26 et la Ville de Saint-Marcel-lès-Valence avec une coréalisation ; la Cordonnerie avec une coréalisation ; l'Auditorium de la Médiathèque Latour-Maubourg, le Centre du patrimoine arménien, Les Clévos-Cité des savoirs, la Communauté de communes Rhône-Crussol, Valence Romans Agglo et la Ville de Valence pour la mise à disposition d'espaces.

4. PERSPECTIVES : UN FESTIVAL À DIMENSION INTERNATIONALE ANCRÉ DANS SON TERRITOIRE

Le festival Ambivalence(s) a été un événement phare de la vie culturelle valentinoise, un temps artistique apprécié par les habitants et identifié par l'ensemble de la profession. Je souhaite faire évoluer la ligne du festival pour qu'elle soit en cohérence avec la nature transdisciplinaire de mon projet et en accentuant sa dimension participative. Avec le souhait d'augmenter la dimension partenariale dans son élaboration avec les autres structures culturelles de l'agglomération, je souhaite aussi lui donner une dimension internationale, aussi bien en termes de rayonnement que de projets accueillis ou en création. Dans cette perspective, je réfléchis à un changement de nom pour le festival.

En 20-21, une grande semaine de réouverture festive de La Comédie était envisagée pour mars 2021, qui pouvait être assimilée à un événement festivalier - événement qui a finalement dû être annulé du fait du COVID. Il n'était donc pas possible d'imaginer en plus un festival cette saison. Cela signifie donc que la première édition de ce nouveau festival aura lieu en 21-22 et que nous nous appuyerons sur les premières expériences publiques et les premières expériences avec les partenaires, pour commencer à en dessiner sa forme.

Marc Lainé

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	2020	2021	2022	2023	Remarques	Modes de calcul
Accès pour tous à l'offre culturelle	Augmenter la fréquentation	Fréquentation payante	19000	27000	29000	30000	L'indisponibilité de la grande salle, la jauge globale est un peu plus faible en 20-21. Il faut aussi considérer qu'à l'avenir nous allons perdre environ 1500 places proposées sur une année avec la réduction du nombre de sièges dans la grande salle.	Nombre de places vendues
		Fréquentation totale	20500	28500	30500	31500		Nombre de places vendues, gratuites et exonérées
	Développer les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC	1200	1800	1900	2000	En 2020 et 2021, le COVID et la frilosité de certains enseignants et établissements génèrent une diminution probable du nombre d'ateliers et de rencontres	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC - dont "temps scolaire" et "hors temps scolaire"
		Volume d'heures consacré à l'EAC en faveur des enfants et des jeunes	750	1200	1300	1400		Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC x nombre d'heures de transmission - dont "temps scolaire" et "hors temps scolaire"
		Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC	35	45	45	45		Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC - dont jeune public - dont publics du champ social
	Diffuser davantage les œuvres	Nombre de représentations hors ville siège, dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires	60	80	80	80	Avec les travaux, nous avons planifié plus de séries car les salles dans lesquelles nous jouons ont des plus petites jauges qu'à la Comédie	Nombre de représentations hors ville siège des structures - dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires
Nombre de spectacles au siège donnant lieu à plus de trois représentations		8	10	8	8	Nombre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations au siège sur une saison		
Soutien à la création artistique	Veiller à l'importance de la création dans l'offre artistique	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois	10	10	10	10	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois	
	Promouvoir l'emploi artistique	Part du budget consacrée à la masse salariale artistique	9%	13%	17%	18%	Masse salariale artistique / masse salariale totale (%) (*)	
	Mise à disposition des structures	Nombre total de jours de résidence	140	180	220	220	Entre Janvier et Juin 2020, précédent projet, donc moins de périodes de résidences, puis travaux qui se poursuivent jusqu'à 2021	Nombre total de jours de résidence par an
Situation financière	Développer les ressources propres	Taux de ressources propres	18%	28%	30%	32%	Ressources propres (recettes hors subventions) / ressources totales (%)	
	Maîtriser les charges fixes	Evolution des charges fixes	1%	0%	0,75%	0,7%	(Montant des charges fixes de l'année N - montant des charges fixes de l'année N-1) / montant des charges fixes de l'année N-1	
Création dramatique	Soutenir la création théâtrale dans un esprit de solidarité	Part des dépenses de production d'œuvres théâtrales / dépenses artistiques	30%	45%	50%	50%	Part des dépenses de production d'œuvres théâtrales / dépenses artistiques	
		Disponible artistique finançant la production d'œuvres créées par d'autres artistes que le directeur	25%	30%	35%	35%	% du disponible artistique [Total dépenses – TOM – charges de saison] finançant la production d'œuvres créées par d'autres artistes que le directeur (par année civile)	
	Veiller à l'importance de la création dans l'offre artistique	Nombre d'écritures contemporaines dans la programmation	10	10	10	10	Nombre d'écritures contemporaines dans la programmation	
	Constituer un lieu majeur pour l'emploi d'artistes-interprètes	Nombre d'artistes-interprètes au plateau par saison	110	125	130	130	Ne sont comptabilisés que les spectacles de théâtre. En 2020 et 2021, à cause des travaux, moins de grands formats et il faut aussi compter le temps de relancer l'activité de production	Nombre d'artistes-interprètes au plateau par saison

CHARGES	Précisions comptes	Réalisé N-1	2020	2021	2022	2023
Charges décaissables		5 791 774 €	4 641 580 €	5 212 650 €	5 438 400 €	5 529 650 €
Dépenses de structure		2 485 522 €	2 511 000 €	2 512 700 €	2 531 700 €	2 549 350 €
Masse salariale permanente	64	1 541 574 €	1 530 000 €	1 560 000 €	1 570 000 €	1 580 000 €
Dont masse salariale artistique permanente*		- €	- €	- €	- €	- €
Frais de fonctionnement		828 298 €	867 500 €	833 000 €	836 000 €	840 000 €
Dont Achats de marchandises et de fournitures	60	144 683 €	165 000 €	147 000 €	148 000 €	150 000 €
Dont services extérieur, autres charges de gestion courante	61, 62	683 614 €	702 500 €	686 000 €	688 000 €	690 000 €
Dont loyer conventionnel**		371 934 €	371 934 €	371 934 €	371 934 €	371 934 €
Charges en nature / supportées par des tiers*						
Personnel mis à disposition*						
Impôts et taxes	63	34 207 €	32 000 €	32 200 €	33 700 €	34 350 €
charges financières et bancaires	66	1 326 €	1 500 €	2 500 €	3 000 €	3 000 €
charges exceptionnelles, autres charges de structures	67	3 200 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Communication générale		55 275 €	60 000 €	60 000 €	62 000 €	64 000 €
Autres charges de gestion	65	21 643 €	15 000 €	20 000 €	22 000 €	23 000 €
Dépenses artistiques		2 994 594 €	1 876 000 €	2 448 150 €	2 650 000 €	2 720 000 €
Masse salariale non permanente		1 507 905 €	800 000 €	1 236 500 €	1 375 000 €	1 415 000 €
Dont artistique						
Dont technique						
Dont accueil						
Charges de productions et coproductions majoritaires		753 821 €	343 000 €	640 250 €	695 000 €	725 000 €
Dont montage		169 548 €	243 500 €	257 800 €	275 000 €	285 000 €
Dont exploitation		130 957 €	52 500 €	128 450 €	135 000 €	140 000 €
Dont frais de tournées		453 316 €	47 000 €	254 000 €	285 000 €	300 000 €
Charges de productions et coproductions minoritaires		291 674 €	153 000 €	95 400 €	140 000 €	140 000 €
Dont montage		163 106 €	75 000 €	38 200 €	75 000 €	75 000 €
Dont exploitation		128 568 €	78 000 €	57 200 €	65 000 €	65 000 €
Dont frais de tournées		- €				
Résidences		- €				
Charges d'accueil et diffusion		433 154 €	580 000 €	476 000 €	415 000 €	415 000 €
Festivals		8 040 €	- €	- €	25 000 €	25 000 €
Autres						
Autres activités artistiques		- €				
Dépenses liées à l'action culturelle		90 657 €	74 580 €	86 800 €	90 200 €	92 300 €
Masse salariale non permanente		63 379 €	56 000 €	62 300 €	65 000 €	66 300 €
Dont artistique						
Dont technique						
Dont accueil						
Autres charges d'actions culturelles		27 278 €	18 580 €	24 500 €	25 200 €	26 000 €
Dépenses liées à l'action commerciale	604, 6071, 6074	- €				
Communication institutionnelle de saison & édition	6226, 6237, 626, 6236	63 000 €	80 000 €	65 000 €	66 500 €	68 000 €
Partenariat communication		158 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Charges non-décaissables		79 590 €	100 000 €	185 000 €	200 000 €	190 000 €
Dotations aux amortissement et aux provisions	68	79 590 €	100 000 €	185 000 €	200 000 €	190 000 €
TOTAL CHARGES		5 871 364 €	4 741 580 €	5 397 650 €	5 638 400 €	5 719 650 €
RESULTAT NET		13 385 €	0 €	0 €	0 €	0 €

PRODUITS	Précisions comptes	Réalisé N-1	2020	2021	2022	2023
Recettes encaissables		5 869 803 €	4 716 580 €	5 287 650 €	5 508 400 €	5 589 650 €
Subventions***		3 737 257 €	3 790 842 €	3 774 442 €	3 774 442 €	3 774 442 €
Ministère de la Culture subvention de fonctionnement (Prog 131)	74111	1 554 104 €	1 614 104 €	1 630 754 €	1 630 754 €	1 630 754 €
Ministère de la Culture : subvention (Prog 131)	74111	25 000 €	- €	- €	- €	- €
Ministère de la Culture subvention affectée à l'action culturelle (Prog 224)	74112	62 000 €	52 550 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Ministère de la Culture : subventions affectées	74112	22 500 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Ministère de la Culture : Autre subventions***	74112		15 000 €			
Autres Ministères	74115	6 500 €	9 500 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Région subvention de fonctionnement	74121	372 184 €	372 184 €	372 184 €	372 184 €	372 184 €
Région subvention affectée	74122	410 €	7 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Département subvention de fonctionnement	74131	279 138 €	279 138 €	279 138 €	279 138 €	279 138 €
Département subvention affectée	74132	30 000 €	- €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Groupement de communes subvention de fonctionnement	74141	979 432 €	979 432 €	979 432 €	979 432 €	979 432 €
Groupement de communes subvention affectée	74142					
Ville(s) subvention de fonctionnement	74143					
Ville(s) subvention affectée	74144					
Apport en industrie (valorisation des mises à disposition, fluides), subventions en nature*		371 934 €	371 934 €	371 934 €	371 934 €	371 934 €
Union européenne	7418					
Aides spécifiques	7419	34 875 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Dont ONDA		3 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Dont CNASEA		11 805 €	15 000 €	15 000 €	12 000 €	12 000 €
Dont SPRD****		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Recettes propres		2 011 532 €	830 738 €	1 505 000 €	1 726 000 €	1 807 000 €
Recettes de billetterie (activité artistique)	7065	330 971 €	215 000 €	285 000 €	310 000 €	325 000 €
Mécénat	7582	165 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €
Dont Mécénat d'entreprise, de particulier		7 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Dont Dons et legs						
Dont Parrainage et partenariat		158 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Vente de spectacles	7511, 7516	1 386 208 €	182 500 €	870 000 €	1 040 000 €	1 100 000 €
Echange de marchandises						
Recettes de Coproduction		22 265 €	240 000 €	130 000 €	150 000 €	150 000 €
Recettes de tournées						
Locations d'espace, redevance	7066	- €				
Editorial, produits dérivés	7075	8 €	170 €	500 €	500 €	500 €
Captations						
Bar, restauration	7071	28 355 €	15 000 €	25 000 €	30 000 €	35 000 €
Recettes liées à l'action culturelle		61 938 €	46 500 €	62 000 €	63 000 €	64 000 €
Dont billetterie						
Autres recettes propres		16 787 €	16 568 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €
Recettes financières, recettes exceptionnelles	76, 77	117 803 €	15 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Transferts de charges	79	3 211 €	80 000 €	3 208 €	2 958 €	3 208 €
Recettes non-encaissables		14 947 €	25 000 €	110 000 €	130 000 €	130 000 €
Reprises sur provisions	78		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	777	14 947 €	15 000 €	100 000 €	120 000 €	120 000 €
TOTAL PRODUITS		5 884 750 €	4 741 580 €	5 397 650 €	5 638 400 €	5 719 650 €

NB : ce sont des budgets prévisionnels qui n'engagent pas les partenaires signataires sur les montants affichés

* le cas échéant

** le contenu du volet spécifique se trouve dans le tableau suivant